

au lieu dit Zunalettaz
Zone: à bâtir – zone d'habitations familiales –
Coordonnées 2600056/1126331
Propriété de: M. Gay Hubert et Mme Dussey
Flöre
Dérogation: art. 19 LcAT zones réservées
Dossier déposé au greffe municipal d'Icogne
le 9 mars 2021.

Les oppositions et réserves de droit à l'encontre
de cette demande doivent être présentées par
écrit, en trois exemplaires, et dûment motivées
dans les trente jours dès la présente publication
au bureau de l'Administration communale
d'Icogne, où il peut être pris connaissance des
plans déposés, les jours ouvrables de 14 h à 16 h
30.

Icogne, le 12 mars 2021
L'Administration communale



Commune d'Isérables

Enquête publique

L'Administration communale d'Isérables soumet
à l'enquête publique la demande d'autorisation
de construire présentée par:

- Requérants: Mme et M. Monnet Nathalie et
Adrien, place des Moulins 2, 1913 Saillon
Situation: parcelles Nos 1618 et 1619, folio
N° 9, au lieu dit Le Sâdy
Situées en zone habitat dense (R3)
Coordonnées: 2'285'368 / 1'111'782
Objet: rénovation d'une maison existante
Propriétaires des parcelles: M. Crettenand
Jean-Claude (1/4), M. Crettenand Marc
(1/4), Mme Monnet Angèle (1/4), Mme
Amoss Madeleine (1/4)
Dossier déposé le 05.02.2021

Les observations éventuelles à l'encontre de ces
demandes doivent être présentées par écrit, en
deux exemplaires, dans les trente jours dès la
présente publication, au greffe communal, où les
plans sont déposés et peuvent être consultés.

Isérables, le 12 mars 2021
L'Administration communale



Commune d'Isérables

Avis

Fermeture de la route communale du Plantorny

Tronçon: Les Chaveinzis – Les Boutsés

En raison des travaux électriques de SEIC SA
sur le tronçon susmentionné, l'Administration
communale informe les usagers que la route du
Plantorny, tronçon: Les Chaveinzis – Les
Boutsés sera fermée à toute circulation pendant
la durée des travaux à savoir **du lundi 15 mars
2021 au vendredi 16 avril 2021**.

Les usagers sont priés de se conformer à la
signalisation mise en place à cet effet.
Dans l'intérêt de tous les usagers de la route,
nous prions les propriétaires de véhicules de bien
observer les prescriptions et les règles en
vigueur. Lors de non-respect et d'inobservation
de celles-ci, la municipalité décline toute respon-
sabilité en cas d'accident et en cas de dommages
causés à des tiers.
Nous vous remercions d'avance de votre
compréhension et de votre précieuse collabora-
tion.

Isérables, le 12 mars 2021
L'Administration communale



Commune de Lens

Enquête publique

La commune de Lens soumet à l'enquête publi-
que les demandes en autorisation de construire
présentées par:

- Requérant et propriétaire: M. Emmanuel
Patrick Briguet, route de l'Ormy 8,
3978 Flanthey
Auteur du projet: Bureau d'architecture Véro-
nique Tapparel Main, chemin des Ecoliers 8,
3966 Réchy
Projet: rénover les façades et agrandir le bal-
con existant
Situation: plan 36, parcelle n° 5006 au lieu dit
Le Gollié à Flanthey
Zone: 18.1 vieux Villages
Coordonnées: 600'350 / 123'850
Dossier déposé le: 5 mars 2021
- Requérante: Mme Rachel Fornerod, chemin
Bourgage 15B, 1967 Bramois
Auteur du projet: Xylotech Sàrl Construction
Management, Case postale 4032, 1950 Sion 2
Propriétaires: Mmes Johanne Guex-Grosier et
Rachel Fornerod
Projet: construire une villa en résidence prin-
cipale et une route d'accès
Situation: plan 47, parcelle n° 6119 au lieu dit
Plan Valençon à Flanthey
Zone: 18.3 villas familiales
Coordonnées: 602'415 / 124'965
Dossier déposé le: 25 février 2021

Les dossiers peuvent être consultés auprès du
Service technique tous les après-midi des jours
ouvrables.

Les observations ou les oppositions dûment
motivées devront être adressées, par écrit, en
deux exemplaires, au Conseil communal, dans
un délai de trente jours dès la présente publica-
tion.

Lens, le 12 mars 2021
L'Administration communale



Commune de Liddes

Création de zones réservées

Le Conseil municipal de Liddes rend notoire
qu'il a décidé, en séance du 1er mars 2021, de
déclarer, en vertu des dispositions des articles 27
de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire
du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale
d'application de la loi fédérale sur l'aména-
gement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT),
des zones réservées sur certains secteurs de la
zone à bâtir communale, selon les périmètres
indiqués dans le plan déposé et mis à l'enquête
publique à la commune.

Le but poursuivi est de permettre, à l'intérieur
des zones réservées, une adaptation du plan
d'affectation des zones (PAZ) et de la réglemen-
tation y relative afin de mettre en œuvre le plan
directeur cantonal approuvé par le Conseil fédé-
ral le 1er mai 2019, ainsi que les nouvelles bases
légalles cantonales en matière d'aménagement du
territoire.

A l'intérieur de ces zones, rien ne sera entrepris
qui puisse entraver le but poursuivi par ces zones
réservées ou qui compromette la réalisation des
objectifs communaux et l'établissement des
plans d'affectation des zones.

Ces zones réservées sont prévues pour une durée
de cinq ans. Elles entrent en force dès la publica-
tion au Bulletin officiel de la décision du Conseil
municipal les instituant.

Les personnes intéressées peuvent prendre
connaissance du dossier (plan des zones réser-
vées et rapport justificatif y relatif) au bureau

communal durant les heures d'ouverture officiel-
les et sur le site internet de la commune. Une
séance d'information publique est prévue le
31 mars 2021 (inscription obligatoire par mail à
l'adresse info@liddes.ch ou par téléphone au
027 782 61 61).

Les oppositions éventuelles, dûment motivées et
signées, notamment quant à la nécessité des
zones réservées, de leur durée et de l'opportunité
du but poursuivi, doivent être adressées par écrit
au Conseil municipal dans les trente jours dès la
présente publication, conformément à l'art. 19 al.
3 LcAT. Le Conseil d'Etat statue sur les opposi-
tions (art. 19 al. 4 LcAT).

Liddes, le 12 mars 2021
L'Administration communale



Commune de Liddes

Enquête publique

L'Administration communale de Liddes soumet à
l'enquête publique la demande d'autorisation de
construire présentée par:

- M. Jean-Michel Corthay – rte de Fornex 5 –
1945 Fornex (Liddes) pour la rénovation de
la toiture et du balcon sud – parcelle No 2126
– Plan No 28 – au lieu dit Fornex. Auteur du
projet: Besson SA – Chemin Es Rard 40 –
1936 Verbier. Coord. 2'578'663/1'095'352.
Zone: hameau.

Les plans sont à consulter au bureau communal.
Les observations ou oppositions doivent parvenir
par écrit en deux exemplaires, dans les trente
jours dès la publication du présent avis, à l'admini-
stration communale de Liddes.

Liddes, le 12 mars 2021
L'Administration communale



Commune de Liddes

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du
8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et
le commerce de détail de boissons alcoolisées, la
commune de Liddes porte à la connaissance du
public que Mme Fabienne Darbellay, domiciliée
à la rue de l'Eglise 3, 1945 Liddes, lui a adressé
une requête tendant à obtenir une autorisation
d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: cabane sise sur du non
cadastré – 1945 Liddes

Enseigne: Cabane de la Tsissette
Prestations: dortoirs-logement de groupes, offre
de mets et/ou boissons avec ou sans alcool, à
consommer sur place et à l'emporter.

Heures d'ouverture et de fermeture: 7 h-23 h

Début de l'activité: 15.06.2021

Les personnes qui auraient des observations à
formuler à l'encontre de cette demande sont invi-
tées à les adresser par écrit à l'Administration
communale, dans les trente jours dès la présente
publication.

Liddes, le 12 mars 2021
L'Administration communale



Commune de Martigny

Enquête publique

La commune de Martigny met à l'enquête publi-
que, durant un délai de trente jours dès la
présente publication, les demandes d'autorisation
de construire déposées par: